

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS



Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

## DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL 2018, 2019 et 2020

Avis est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois devant être en vigueur durant les exercices financiers 2018, 2019, 2020 a été déposé à mon bureau le 14 septembre 2017, et que toute personne peut en prendre connaissance à la mairie, située au 600, chemin de Joliette, durant les heures de bureau régulières.

Conformément à l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- 1. être déposée avant le 1er mai 2018;
- 2. être déposée à l'endroit suivant :

Municipalité Régionale de Comté de Matawinie 3184, Première avenue Rawdon (Québec) J0K 1S0

- 3. être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- 4. être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Règlement 163-2014 de la MRC de Matawinie et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

**DONNÉ** à Saint-Félix-de-Valois, ce dix-huitième jour du mois de septembre deux mille dix-sept.

René Charbonneau Secrétaire-trésorier / directeur général

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut, en en affichant une copie à l'église paroissiale située sur la rue Principale à Saint-Félix-de-Valois, et une copie à la mairie de la susdite Municipalité, située au 600, chemin de Joliette, Saint-Félix-de-Valois, entre 13 h et 14 h, le dix-huitième jour du mois de septembre deux mille dix-sept et en le publiant dans un journal diffusé sur le territoire le vingt-septième jour du mois de septembre deux mille dix-sept.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce dix-huitième jour du mois de septembre deux mille dix-sept.

René Charbonneau Secrétaire-trésorier / directeur général